

COMMISSION D'ARBITRAGE PAS-DE-CALAIS
2006-2007

ARBITRAGE EDUCATIF

	PENALITES	SAISIES	TECHNIQUES INTERDITES	KUMI KATA
POUSSINS(ES)	-Pas de pénalité. -Matte ou sono-mama et <u>explication</u> de l'arbitre. (si égalité : 1 remarque = 1 kinza) Si il y a arrêt, le vainqueur n'est pas désigné à la fin du combat.	-Saisie autour du cou interdite, la saisie ne dépasse pas la clavicule. -Saisie en dessous de la ceinture strictement interdite en attaque et en défense.	-Interdiction des sutémi et makikomi et des attaques avec 1 ou 2 genoux au sol. -Interdiction des clés de bras et des étranglements.	-Les saisies des 2 participants (1 main au revers l'autre à la manche) seront installées avant le signal « hajime »
BENJAMIN(ES)	- <u>1^{ère} intervention</u> : Avertissement gratuit avec <u>explication</u> de la faute. - <u>2^{ème} intervention</u> : pénalité puis addition des pénalités selon le règlement de la F.I.J.	-Saisie autour du cou interdite, main au plus haut au niveau de la clavicule (revers tenu). -Saisie en dessous de la ceinture strictement interdite en attaque et en défense.	-Interdiction des sutémi et makikomi et des attaques avec 1 ou 2 genoux au sol. - la technique kubi Nage est interdite -Interdiction des clés de bras et des étranglements	-Le combat débute à distance (saisies non installées), mais avec obligation d'installer une saisie fondamentale. L'arbitre doit intervenir pour arrêter toute action qu'il estime dangereuse (possibilité d'arrêter le combat en cas de récidive).
MINIMES	- <u>1^{ère} intervention</u> : Avertissement gratuit avec <u>explication</u> de la faute. - <u>2^{ème} intervention</u> : pénalité puis addition des pénalités selon le règlement de la F.I.J.	les saisies sur la partie haute du col, sans dépasser le milieu de la nuque du partenaire. -Strictement interdites, les saisies en attaque, en dessous de la ceinture. -Il est interdit d'entourer le cou avec l'avant bras, qu'il y ait action de serrer ou non.	-Interdiction des clés de bras et des étranglements -Le contre de Uchi-Mata en se jetant dans le dos du partenaire est interdit. -Si le combattant se jette au sol sans suffisamment de préparation (sutemi, makikomi), annoncer Matte. -Si un combattant se jette (seoi nage à genou), l'arbitre annonce « matte ».	-Annoncer rapidement « matte » quand les 2 combattants seront au corps à corps et qu'il n'y aura pas de résultat immédiat.

Intervention de l'arbitre : l'arbitre doit intervenir pour arrêter toute action qu'il estime dangereuse (possibilité d'arrêter le combat en cas de récidive*).

Lors d'une décision, l'avantage décisif ne sera pas appliqué.

*sauf les minimes, règlement F.I.J.